



Département du
COMMUNE DE MARLY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 15 avril 2026

Date de convocation

02 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze avril à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Monsieur le Maire, M. Jean-Noël **VERFAILLIE**.

Date d'affichage

02 AVRIL 2026

Étaient Présents :

Jean-Noël **VERFAILLIE**, Maire - Sabine **SACLEUX**, 1^{ère} adjointe – Serge **MOREAU**, Céline **PLATEEL-THUIN**, Patrick **LEMAIRE**, Laurence **MOREL**, Jimmy **LEGRAIN**, Isabelle **DUPONT**, Thomas **JORIEUX**, Edwige **PAYE-BEN YASMINA**, adjoints - Jean-Paul **CLEMENT**, Jeanne-Marie **BINOT**, Joël **QUENTIN**, Annie **MACKÉ**, Eric **LANTOINE**, Aurore **FARENEAU-FOURNIER**, Joël **BOUTE**, Frédérique **VISTE**, Frédéric **BROUTIN**, Nathalie **KOSOLOSKY**, Bruno **LECLERCQ**, Priscilla **REMY**, David **CALONNE**, Estelle **BOUTE**, Clément **LEFEVRE**, conseillers municipaux délégués - Jérôme **LEMAN**, Virginie **MELKI-TETTINI**, Ludovic **MORTAGNE**, Elodie **THIEME**, Laurent **JEANNAS**, conseillers municipaux.

**Nombre de
Conseillers**

En exercice.....33

Étaient absents excusés :

Karim **BERBACHE**, conseiller, avait donné procuration à Jérôme **LEMAN**, conseiller.
Malika **LERICHE**, conseillère, avait donné procuration à Laurent **JEANNAS**, conseiller.
Marie-Christine **MINCHILLI**, conseillère, avait donné procuration à Elodie **THIEME**, conseillère.

Présents.....30
Votants.....33

N° DEL-26-25

Objet

Secrétaire de séance : Estelle **BOUTE**

**Adoption des taux
communaux de
taxes foncière et
d'habitation sur les
résidences
secondaires 2026**

COMMUNE DE MARLY (59)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15 avril 2026

Rapport :

Depuis la réforme de la fiscalité locale qui a consacré la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, le panier des recettes fiscales de la Ville de Marly est composé :

- de la taxe foncière sur les propriétés bâties
- de la taxe foncière sur les propriétés non bâties,
- de la taxe d'habitation réduite aux seules résidences secondaires,

La présente délibération soumet à votre approbation le vote des taux des trois taxes précitées :

1) Taxe foncière sur les propriétés bâties

Le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) voté en 2025 a diminué de 1.98 % ; il est proposé de poursuivre cette baisse et d'appliquer le taux suivant :

Taux 2025	Taux 2026 proposé
49,47%	48,97

2) Taxe foncière sur les propriétés non bâties

Le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) voté en 2024 a diminué de 1.40 % et a été maintenu en 2025. Il est proposé d'appliquer un taux identique à l'année précédente :

Taux 2025	Taux 2026 proposé
70.31 %	70.31 %

3) Taxe d'habitation sur les résidences secondaires

Le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) a diminué de 4.74 % en 2025 ; il est proposé de maintenir le taux appliqué en 2025 :

Taux 2025	Taux 2026 proposé
20.11%	20.11%

Compte tenu de l'état 1259 produit par les services de l'état, le produit fiscal attendu serait le suivant :

Fiscalité directe locale Ville de Marly	Bases estimées 2026	Taux proposés 2026 (en %)	Produit fiscal attendu 2026
Taxe foncière sur les propriétés bâties	11 915 000	48,97	5 834 776,00 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	62 700	70,31	44 084,00 €
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	123 200	20,11	24 776,00 €
	Total		5 903 635,00 €

Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 1639 A du Code Général des Impôts, les collectivités locales et organismes compétentes font connaître aux services fiscaux avant le 15 avril, les décisions relatives soit aux taux soit aux produits, selon le cas, des impositions directes perçues à leur profit pour permettre leur recouvrement dans l'année ;

Vu l'article 1636 B sexies du code général des impôts, les conseils municipaux et les instances délibérantes des organismes de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre votent chaque année des taxes foncières, de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale ;

Considérant la nécessité d'adopter les taux communaux ;

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- d'adopter les taux de fiscalité directe locale 2026 suivants sans la règle de lien :
 - o Taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties : 48.97 %
 - o Taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 70.31 %
 - o Taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 20.11 %
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'état fiscal 1259 complété des taux indiqués ci-dessus.

le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur Serge MOREAU,

Après en avoir délibéré,

25 voix pour, 8 contre (J. LEMAN, V. MELKI-TETTINI, K. BERBACHE, M. LERICHE, L. MORTAGNE, E. THIEME, MC. MINCHILLI, L. JEANNAS),

- ADOPTE la proposition.

La secrétaire
Estelle BOUTE



Le Maire
Jean-Noël VERFAILLIE



Transmis en sous-préfecture le 05.05.2026...

Document exécutoire à compter du 05.05.2026



COMMUNE : 383 MARLY
 ARRONDISSEMENT : 59 VALENCIENNES
 FINANCES PUBLIQUES TRÉSORERIE OU SGC : S.G.C DE VALENCIENNES

N° 1259 COM (2)

TAUX
FDL
2026

ETAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

V - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière sur le bâti :	7 062
a. Personnes de condition modeste	29 473
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	309 794
c. Locaux industriels	19 846
d. Logements sociaux et longue durée	3 550
Taxe foncière sur le non bâti :	>>>
Taxe d'habitation :	>>>
a. Dotation pour perte de THLV	>>>
b. Dotation pour recentrage THRS	>>>
c. Mayotte	>>>
Cotisation foncière des entreprises :	>>>
a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire	>>>
b. Base minimum	>>>
c. Locaux industriels	>>>
d. Autres allocations	>>>

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière sur le bâti :	1 782 956
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	
Taxe foncière sur le non bâti :	12 591
a. Par le conseil municipal	44
b. Par la loi (terres agricoles)	
c. Par la loi (autres)	
Cotisation foncière des entreprises :	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées	123 200
b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>
c. Correction des bases THRS	-16 866
d. Correction des bases THLV	>>>
e. Correction des bases MTHRS	>>>

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLONES

a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Centrales électriques	
c. Centrales photovoltaïques	
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	
g. Stations radioélectriques	
h. Installations gazières et autres	
i. Taxe sur les pylônes	23 254

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA compensant la TH	>>>
b. TVA compensant la CVAE	0
c. Coefficient correcteur	1,136352
d. Taux FB commune 2020	35,18
e. Taux FB département 2020	19,29

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2025 au niveau :		Taux plafonds de 2026	Taux des EPCI de 2025	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2026 (col. 14 - col. 15)
	national	départemental			
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	39,79	46,86	117,15	>>>	117,15
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	51,19	57,93	144,83	3,41	141,42
Taxe d'habitation (TH)	23,67	35,19	87,98	11,94	76,04
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2026 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	2025	26,96
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>	2,70

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Taux moyen départemental	26,96
b. Taux maximum de la majoration spéciale	2,70

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2025 au niveau :	
a. National	
b. Communal	
Taux maximum :	
a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	
b. Taux maximum de la majoration spéciale	

Taux de CFE perçue en 2025 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique : 3

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
 Reçu en préfecture le 05/05/2026
 Publié le 05/05/2026
 ID : 059-215903832-20260415-DEL_26_25-DE



COMMUNE : 383 MARLY
 ARRONDISSEMENT : 59 VALENCIENNES
 TRÉSORERIE OU SGC : S.G.C DE VALENCIENNES

N° 1259 COM (1)
 TAUX
 FDL
 2026

FINANCES PUBLIQUES

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026

Taxes	Bases d'imposition effectives 2025 1	Taux de référence 2026 2	Taux plafonds 2026 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2026 4	Produits référence 2026 (col. 4 x col. 2) 5	Taux votés 2026 6	Produits attendus 2026 (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	11 755 336	49,47	117,15	11 915 000	5 894 351	48,97	5 834 776
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	59 161	70,31	141,42	62 700	44 084	70,31	44 084
Taxe d'habitation (TH)	139 153	20,11	76,04	123 200	24 776	20,11	24 776
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	5 903 635
Total				5 963 211	5 963 211		
Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (MTHRS) - article 1407 ter (CGI)	Bases d'imposition effectives 2025 >>>	Taux de référence de TH 2026 >>>	Taux de MTHRS applicable en 2026 >>>	Bases d'imposition prévisionnelles 2026 >>>	Produit référence 2026 (col. 4 x col. 2 x col. 3) >>>	Produit attendu (col. 4 x col. 3 x taux TH voté 2026) >>>	

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il est inutile de remplir cette rubrique en cas de vote des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	8	9	10
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	5 903 635	0,990009	48,98
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	5 963 211		69,61
Taxe d'habitation (TH)			19,91
Cotisation foncière des entreprises (CFE)			
Produit total de référence (total colonne 5)			

Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2026, cochez la case :

Total des produits attendus

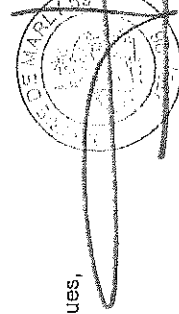
II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
23 254			369 725	0	27 472	937 281	13	13

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026

Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 7)	5 903 635	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	1 357 732	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2026	7 261 367
--	-----------	---	---	-----------	---	---	-----------

À LILLE
 Le 20 MARS 2026
 Pour la Direction des Finances publiques,
 FRANK MORDACQ



Le 15/06/2026
 Pour la Commune,
 Le Maire
 Jean-Nabil Vek

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le 05/05/2026

ID : 059-215903832-20260415-DEL_26_25-DE